

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 27 janvier 2026

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4320-2025 – Énergir – Demande portant sur diverses mesures en lien avec
le GSR / RÉPLIQUE DU ROÉÉ AUX COMMENTAIRES D'ÉNERGIR SUR LES SUJETS
D'INTERVENTION ET LES BUDGETS DE PARTICIPATION
(N/D : 1001-185)**

Chère consœur,

Conformément à la décision procédurale [D-2025-123](#), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa réplique aux commentaires d'Énergir du 23 janvier dernier sur les sujets d'intervention et les budgets de participation ([B-0014](#)).

D'abord, le ROÉÉ note qu'il a été reconnu d'emblée comme intervenant au présent dossier (D-2025-123, par. 9). Ainsi, sa participation n'est pas sujette à une « demande d'intervention » comme l'insinue Énergir.

Dans ses commentaires, Énergir fait par ailleurs une lecture partielle de la « nature de l'intérêt » du ROÉÉ, telle que décrite au soutien de son sujet n°2 relatif à la modification de la méthode d'établissement du tarif pour les frais de socialisation, et fait dire au ROÉÉ des mots qu'il ne dit pas. En effet, il ne saurait être question de « remettre en question le concept même d'achat volontaire de GSR » au présent dossier. Comme mentionné dans la rubrique *Conclusions sommaires recherchées*, le ROÉÉ recherche avant tout, par ce sujet d'intervention, la « justesse de la prévision des unités et du coût des unités invendues de GSR » présentée par Énergir (B-0008, p. 7), qui fonde la bonification de la méthode proposée (*Id.*, p. 8 et 9). Ce sujet s'inscrit manifestement dans le cadre du présent dossier.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin Gertler étude légale

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement)
Me Philip Thibodeau, Énergir
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ
Coordination du ROÉÉ